

Décision

Générale

colonial

Décision n° 141 10 février 1951

n° 141 10

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 2 du 01/03/1951

Date de publication

10 février 1951

Date du numéro

1 mars 1951

TEXTE INTÉGRAL

1° Une subvention de cinquante mille francs métré (50.000) est accordée à l'Amicale des Marins de Djibouti, représentée par M. Hocein Osman, restaurant « La Belle Meunière », 64, Grande-Rue, Marseille. La dépense visée ci-dessus est imputable au chapitre 14, article 5, § 2, du Budget local, exercice 1951.